Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 12 août 2025 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 faite par Jean Larousse Benjamin au 147, rue des Cardinaux.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre aux demandeurs la construction d'une véranda avec une structure vitrée, alors que la définition de véranda prévoit que si la structure est vitrée, la structure doit être considérée comme faisant partie du bâtiment principal;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 28e jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq.

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général